

PROVINCE DE LUXEMBOURG  
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE  
COMMUNE DE HOUFFALIZE

# ENQUÊTE PUBLIQUE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HOUFFALIZE informe que, sous réserve d'approbation par le Conseil communal,

*La S.A. WILIMMO – M. Bruno Wilmotte*  
Ayant son siège à 6666 WIBRIN – Rue du Bourg, 25

a introduit une demande de permis d'urbanisation ayant trait à un bien sis rue du Bourg à Wibrin, et cadastré Houffalize Division VII, Section B, n° 208<sup>E</sup>, 209H, 209K, 637C et 5345D.

**Le projet consiste en la création de cinq zones de constructions pour des habitations unifamiliales isolées, et présentant les caractéristiques suivantes :**

- Enquête publique conformément aux articles D.IV.41 et R.IV.40-1 du Code du Développement territorial et conformément à la section 5 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale :
  - La demande de permis porte notamment sur l'ouverture, la modification ou la suppression d'une voirie communale : élargissement de la rue du Bourg (sentier n°23)
- Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide : Guide Communal d'Urbanisme GCU- UU1 :
  - Réalisation de rampes d'accès contraires à la pente naturelle du terrain et supérieure à 4% ;
  - Angles de talus supérieur à 20°.

En conséquence, le dossier de demande de permis d'urbanisation peut être consulté au Service communal de l'Urbanisme, rue de Schaerbeek, 1, 6660 HOUFFALIZE, durant la période d'enquête publique **du 27 octobre 2021 au 25 novembre 2021**, les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le samedi matin de 9h00 à 11h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période d'enquête publique par courrier adressé au Collège communal, rue de Schaerbeek, 1, 6660 HOUFFALIZE, ou déposées auprès du Service communal de l'Urbanisme aux jours et heures précités.

A peine de nullité, tout envoi par courrier est daté et signé. Seules les observations et réclamations écrites ayant été envoyées avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête pourront être valablement prises en compte.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques en prenant rendez-vous au 061/28 00 56.

La séance de clôture de l'enquête publique se déroulera le 26 novembre 2021 de 11h00 à 12h00 au cours de laquelle les réclamations et observations orales pourront être émises et les dernières observations écrites pourront être déposées.

Houffalize, le 22 octobre 2021

PAR ORDONNANCE :

Le Directeur général,  
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,  
M. CAPRASSE

